

Des objectifs ambitieux de l'Etat
Des aides plus importantes pour accélérer les rénovations de qualité

A compter de 2024 (éléments du CA du 6 décembre 2023 – en attente des délibérations) :

1



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

Parcours accompagné

avec l'objectif de rénovation d'ampleur

Raisonnement en saut de classe et non en gain énergétique : 2 sauts de classe minimum et 2 postes d'isolation (possibilité de procéder par étapes)

Augmentation du plafond de travaux passant ainsi de 35 000 € HT à 40 000 € HT / 55 000 € HT / 70 000 € HT selon les ambitions du projet de rénovation énergétique

PO : Hausse du taux de subvention **TMO** 80% **MO** 60% + bonus sortie de passoire de 10%

Aide accessible aux **PP** aux mêmes conditions !

2



**Ma Prime
Logement Décent**

Pour un logement digne et durable

LHI = Rénovation d'ampleur + très dégradé

PO : Plafond à 70 000€HT - Hausse du taux de subvention **TMO** 80% **MO** 60%

PP conventionnement obligatoire – jusqu'à 28 000€ par logement

CE QUI CHANGE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024

3



MaPrimeAdapt'

Ma vie change, mon logement s'adapte



+ Habitat et Cadre Vie + CNAV
+ Crédit d'impôts Autonomie

Personne agée de + de 70 ans
OU PA entre 60 et 69 ans avec GIR
OU personne en situation de handicap
Résidence principale sans condition d'ancienneté
Propriétaire occupant OU locataire du parc privé

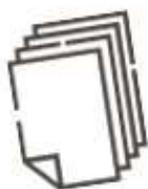
TMO: 70%

MO: 50%

Plafond de travaux = 22 000
€HT

Aide PB possible

4



Les nouveaux dispositifs de type OPAH, PIG doivent intégrer les missions MAR
notamment la réalisation d'un **audit énergétique**



Phase transitoire jusqu'au 31/12/25 = l'accompagnement OPAH/PIG vaut accompagnement MAR

Revalorisation des aides à l'ingénierie sur l'ensemble des thématiques



MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète



MaPrimeAdapt'

Ma vie change, mon logement s'adapte



**Ma Prime
Logement Décent**

Pour un logement digne et durable